

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — matin, Express-Poste.
9 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 «
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur*, depuis trois jours, a publié sur la situation financière de l'Empire et de Paris, trois rapports dont on ne saurait contester l'heureux caractère. Nous avons déjà résumé les principaux passages de la première partie du rapport de M. le Préfet de la Seine; il nous reste à en relever les satisfaisantes conclusions concernant la caisse de la boulangerie. Cette caisse, nous dit le rapport préfectoral, est arrivée enfin, après une lutte onéreuse de trois ans contre la disette, « à réaliser la compensation d'une partie de ses déboursés, tout en ne puisant ses moyens d'action, sans cesse employés et sans cesse renouvelés, que dans le crédit public. » Aujourd'hui, grâce à la loi du 17 juillet 1856, son existence s'appuie sur une dotation de 20 millions, que des placements en rentes sur l'Etat, et en obligations de la ville de Paris ou de chemins de fer mettent en dehors de toute chance, rendent du même coup productive.

Le bon marché constant des céréales a permis, pendant tout le cours de l'année 1858, de relever le prix du pain, comme on l'avait fait l'année précédente, d'une surtaxe à peine sensible pour les consommateurs, et de poursuivre la rentrée des avances de la caisse. Ces avances s'étaient élevées, pendant la période de disette, à 53,557,947 fr. 15 c. Les recettes par voie de compensation constatées jusqu'au 31 octobre dernier, montent à 21,560,413 fr. 13 c. Il reste à compenser 31,997,534 fr. 02 c.; mais lorsqu'on songe que durant ces dernières années, malgré la cherté relative du blé, la population parisienne a, sans difficulté, rendu à la caisse plus de 21 millions, on est fondé à dire que l'institution de caisses semblables dans toutes les villes de l'Empire ne pourra produire dans l'avenir que des résultats merveilleux. M. le Préfet de la Seine n'a donc fait qu'exprimer d'avance l'opinion de la France entière en déclarant qu'à coup sûr la reconnaissance des générations futures comptera, parmi les bienfaits du règne de Napoléon III, la création d'un instrument financier qui fonctionne avec tant de douceur et d'efficacité et qui réussit à établir en-

tre 1800 mille consommateurs, dont une partie considérable change d'année en année, une sorte d'assurance mutuelle et durable contre la cherté du pain.

Le rapport de M. le ministre des finances concernant la situation générale des finances de l'Etat, ne contient pas moins de motifs de satisfaction. Après avoir rappelé que les budgets de 1856 et 1857 ont été arrêtés définitivement avec un bon notable qui a dépassé toutes les prévisions, M. le ministre déclare que le budget de 1858, voté avec un excédant présumé de recettes de 20 millions, se trouve dépasser en ce moment de 75 millions les ressources espérées des divers produits, de telle sorte que ce budget se soldera dans d'excellentes conditions d'équilibre. Quant à l'exercice 1859, qui n'est pas encore commencé, et pour lequel un excédant de 8 millions a été prévu, M. le ministre établit que ces prévisions, loin d'être altérées, sont, au contraire, plus que confirmées par les revenus réalisés en 1858.

Le *Moniteur* publie enfin un troisième rapport de M. le ministre du commerce et de l'agriculture concernant les opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1857. Il en résulte que cette institution si féconde ne cesse pas de prendre de nouveaux développements. En rapprochant le nombre total des livrets (978,802) du chiffre légal de la population (30,039,364 habitants), on voit qu'il y avait en moyenne, au 31 décembre 1857, un livret pour 36 habitants, environ; la moyenne, en mil huit cent cinquante-six, n'accusait qu'un livret pour 38 habitants. Cette seule indication prouve à la fois et les progrès que fait l'esprit de l'épargne en France, et l'augmentation sensible de la richesse et de la moralité de nos classes laborieuses. — HAVAS.

Les feuilles de Vienne recommencent à parler d'un rapprochement qui se préparerait entre l'Autriche et la Russie. Le roi de Saxe aurait offert, à cet effet, ses bons services. « Le voyage à Saint-Petersbourg du baron de Seebach, ajoutent les mêmes feuilles, se rattache à cette affaire, M. de Seebach étant en relations très-étroites avec les

principaux personnages de Russie comme gendre du comte de Nesselrode. » On assure que dans le même but, M. de Werner, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères d'Autriche, sera envoyé en mission auprès de la cour de Russie, et que sa mission n'aura pas simplement pour but de renouveler le traité de commerce, car ce renouvellement ne présente aucune difficulté. Nous lisons néanmoins dans la *Gazette de Cologne*: « On a été assez surpris de la mention de la *Gazette de Vienne*, qui annonce que M. de Balabine a remis ses lettres de créance à l'Empereur. On voit, en effet, par cette invention, que la Russie n'a pas accredité auprès de la cour de Vienne un ambassadeur ou ministre plénipotentiaire, mais simplement un conseiller d'Etat en mission particulière. » — HAVAS.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 13 décembre. — Le navire le *Canada* apporte des nouvelles de New-York en date du 2 décembre, et de la Vera Cruz du 21 novembre. Trois navires de guerre espagnols, ainsi que deux navires de la marine impériale française, étaient arrivés à l'île de Los-Sacrificios. L'amiral Renaud était attendu avec le reste de l'escadre française.

On mande de Corfou, sous la date du 6 décembre, que M. Gladstone est parti le même jour pour visiter les îles Ioniennes.

Londres, 13 décembre. — Sur l'invitation de la France, le gouvernement anglais enverra, dit-on, à Paris, des officiers ayant servi sur les côtes d'Afrique, pour qu'ils soient entendus par la commission d'immigration des noirs.

Londres, 14 décembre. — Les nominations diplomatiques ci-après ne tarderont pas à être faites: Lord Napier doit passer de l'ambassade de Washington à celle de La Haye;

M. Lyons passera de Florence à Washington;

M. Scarlett, de Rio-Janeiro à Florence;

M. Forbes, de Dresde à Rio-Janeiro, et M. Paget, secrétaire à Berlin, doit aller à Dresde.

De nouvelles arrestations, pour cause de Ribbonisme, ont eu lieu en Irlande.

FEUILLETON

LE CORDONNIER

DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

II. — ROYAL-AUVERGNE.

Le même jour, à quatre heures du soir, un homme jeune, un homme de trente ans environ, à la mise simple et modeste, mais aux dehors nobles et élégants, était entré dans Paris par la barrière de Bercy. On pouvait penser, à voir sa marche nonchalante, ses bottes couvertes de poussière, que c'était un promeneur, revenant après une courte excursion dans la campagne; mais s'il avait été suivi, le personnage chargé de veiller sur ses démarches, aurait aperçu, quelques heures plus tôt, une chaise de poste qui s'arrêtait aux abords d'un hameau isolé, à quelque distance de Vincennes. Un homme était descendu de cette chaise de poste, qu'il avait renvoyée après avoir payé le postillon. C'était notre inconnu. Sa valise sous le bras, il frappa à la porte d'une maison de modeste apparence. Il frappa trois coups, en ayant soin de laisser, entre chaque coup, le temps nécessaire pour compter jusqu'au nombre dix. Au troisième coup, la

porte s'ouvrit, sans que personne parût. L'étranger entra, referma le battant sur lui, traversa une petite cour déserte, arriva au corps de logis, où il frappa avec le même cérémonial, et cette fois on vit apparaître une figure humaine. Le maître de la maison était un vieillard encore vert, et qui, dès qu'il aperçut son hôte, l'accueillit avec de vives démonstrations de respect et d'affection. S'emparant de la valise, il conduisit l'étranger à une petite chambre pauvrement meublée, mais où la propreté remplaçait le luxe absent. Il se hâta de jeter une nappe blanche sur la table, apporta du pain, du vin, du laitage, et se tint debout, prêt à servir celui qui lui faisait l'honneur de descendre chez lui.

— Point de cérémonie, père Ambroise, lui dit l'étranger en se plaçant à table, point de cérémonie entre nous, asseyez-vous.

— Oh! non, Monsieur, sauf votre bon plaisir, je n'en ferai rien.

— Asseyez-vous, vous dis-je, je le veux.

— Alors, c'est pour vous obéir.

Le paysan prit une chaise et se plaça à l'écart.

— Approchez-vous donc.... Encore des façons.... Voyons, est-ce que ce repas, malgré sa frugalité, ne vous tente pas?

— Hélas! je voudrais avoir autre chose à vous offrir, mais je sors peu, je vis seul, je n'ose pas faire d'emplettes extraordinaires, de peur d'éveiller les soupçons....

ce n'est pas que je craigne pour moi, mais je ne veux pas laisser dans l'embarras ceux qui se sont liés à ma parole... On m'a mis ici avec une consigne, et je la remplirai.

— On le sait. Mais vous ne me laisserez pas boire et manger seul; c'est bien le moins que vous fassiez les honneurs de votre maison. Allons, mettez-vous là, prenez une assiette, un verre, et buvons à la réussite de nos projets.

— Un seul verre de vin, alors.

— Un seul, soit. Mais pourquoi?

— Parce que le vin est traître... il fait jaser... et nous vivons dans un temps où moins on en dit, plus on est tranquille.

— Adopté! dit l'étranger en souriant.

Le paysan rapprocha alors sa chaise, et pendant un quart d'heure la conversation fut interrompue. Quand l'appétit fut satisfait, l'étranger jeta sa serviette sur la table, et se penchant en arrière:

— Quelles nouvelles, père Ambroise? dit-il.

— De bonnes et de mauvaises, Monsieur. L'affaire que vous savez est en bon chemin; nous avons pratiqué d'heureuses intelligences. Enfin, nous marchons vers le succès!

— Que Dieu vous entende! murmura l'étranger.

— Mais j'ai appris ce matin qu'il y avait de la crainte, de l'agitation dans Paris; que le Directoire faisait répan-

Londres, 14 décembre. — D'après les nouvelles reçues des Etats-Unis, les négociants de New-York pétitionnent contre l'augmentation du tarif de l'Union.

M. Bright doit aller prononcer un discours à Glasgow. — Havas.

FAITS DIVERS.

Un train poste venant de Cologne à Paris a heurté un train de marchandises, à 300 mètres environ de Saint-Leu. Quatre voitures ont été brisées et quelques personnes ont eu des contusions, notamment un douanier qui a dû être transporté, avec les autres blessés, à l'hôpital de Saint-Leu. Le train a pu se remettre en marche néanmoins, et il est entré en gare à Paris, à 4 heures.

— Le nommé Victor F..., contre-maître dans une fabrique de bijouterie, était au commencement de l'été sur le point d'épouser une ouvrière de sa maison, lorsqu'il lui arriva, d'une vieille tante, un héritage de quinze mille francs, auquel il ne s'attendait pas le moins du monde.

Une fois propriétaire de ce petit capital, le bijoutier, dont l'existence avait été jusqu'alors si paisible, changea d'allures tout-à-coup; d'abord le mariage projeté fut laissé là pour viser un parti beaucoup moins modeste; ensuite il négligea son travail pour s'occuper du placement de ses fonds. En effet, devait-il acheter des Lyon, du 3% ou de la Vieille-Montagne? Ne faudrait-il pas mieux prendre du Nord ou des Marseille? Le cas était fort embarrassant, et le pauvre garçon se trouvait à peu près dans la position du savetier de la fable. A la fin pourtant il se décide, et un beau matin il veut prendre ses fonds pour en opérer le placement; mais quelle n'est pas sa stupeur lorsqu'en ouvrant un tiroir à secret, où il avait mis son portefeuille, il le trouva vide.

Aussitôt il court porter plainte au commissaire de son quartier; le magistrat se transporte à son domicile, et, après en avoir examiné les issues, qui ne portent aucune trace d'effraction, après en avoir examiné les meubles et le tiroir à secret surtout, il conclut qu'il n'y avait pas eu de vol; le malheureux Victor F... était comme un fou.

Au bout de quelques semaines pourtant, il parvient à prendre son parti de cette perte, il se remet à la besogne, puis il fait tant et si bien auprès de son ancienne fiancée qu'il vient à bout de renouer avec elle, et qu'enfin il se marie.

La troisième nuit de ses noces, et c'était la nuit d'avant-hier, la jeune femme ayant été éveillée par un certain bruit qu'elle entend dans la chambre, est tout étonnée de voir son mari qui, la chandelle à la main se promenait dans la chambre, vêtu à la légère: « Que fais-tu donc là, mon ami? lui demandait-elle alors; mais elle ne reçoit pas de réponse, et elle s'aperçoit bientôt que le promeneur est parfaitement endormi. Cependant le somnambule, après avoir fait plusieurs fois le tour de la pièce, s'assure que la porte est bien fermée, puis va au secrétaire, en soulevant le marbre, prend un portefeuille qui était caché dans le creux de la corniche et en tire des billets de banque, qu'il examine l'un après l'autre, après quoi il remet le tout en place et revient se coucher.

Nous laissons à penser quelles furent la joie et l'étonnement de l'ouvrier bijoutier quand le matin, à son réveil, sa femme lui remit le bienheureux portefeuille qu'il avait cru si mystérieusement envolé, et lorsqu'elle lui raconta l'aventure de la nuit.

— On a parlé récemment comme d'une nouveauté piquante, d'un secret pour teindre et parfumer les fleurs, et leur donner la couleur et l'odeur qu'elles n'ont pas naturellement. Un savant botaniste, M. Charles Morren, professeur à l'Université de Liège, rappelle que le procédé permettant de teindre et de parfumer les fleurs est connu depuis longtemps.

Le noir, le vert et le bleu sont trois couleurs particulièrement rares chez les fleurs, et que les curieux désiraient leur donner. Il n'est point difficile d'arriver à ce résultat. Voici le moyen que M. Morren prescrit, à cet effet, d'après les anciens auteurs:

Pour obtenir la matière de la couleur noire à communiquer aux fleurs, on cueille les petits fruits qui croissent sur les aubres; quand ils sont bien desséchés, on les réduit en poudre. Le suc de rue desséchée sert à imprégner les fleurs de la couleur verte; le bleu s'obtient avec les bleuets qui croissent dans les blés. Ces deux matières étant bien sèches, on les réduit en poudre fine pour servir à produire la couleur verte ou bleue.

M. Morren recommande d'opérer de la manière suivante pour communiquer aux fleurs l'une des trois couleurs précédentes.

On prend la couleur dont on veut imprégner une plante, et on la mêle avec du fumier de mouton, une pinte de vinaigre et un peu de sel. Il faut qu'il y ait dans la composition un tiers de couleur. On dépose cette matière, qui doit être épaisse comme de la pâte, sur la racine d'une plante dont les fleurs sont blanches; on l'arrose d'eau un peu teinte de même couleur, et, du reste, on la traite comme à l'ordinaire; on a bientôt le plaisir de voir les œillets, qui étaient blancs, devenir noirs.

Pour le vert et le bleu on emploie la même méthode. Afin de mieux réussir, on prépare la terre: il faut la choisir légère et bien grasse, la sécher au soleil, la réduire en poudre et la tamiser. On en remplit un vase et on met au milieu une giroflée blanche et un œillet blanc, car la couleur blanche est seule susceptible de subir ce genre de modification. Il ne faut point que la pluie ni la rosée de la nuit tombent sur cette plante. Durant le jour, on doit l'exposer au soleil.

Si on veut que cette fleur blanche se revête de pourpre de Tyr, on se sert de bois du Brésil pour la pâte et pour teindre l'eau des arrosements. On peut avoir, par ce moyen, des lys charmants. En arrosant la pâte avec les trois ou quatre teintures, en trois ou quatre différents endroits, on obtient des lys de diverses couleurs.

Un Hollandais, grand amateur de tulipes, mettait macérer les oignons de cette fleur dans des liqueurs préparées dont ils prenaient la couleur. D'autres découpaient un peu ces oignons, et insinuaient des couleurs sèches dans les petites scissures.

Voici enfin le complément de ce curieux procédé, c'est-à-dire la manière de communiquer artificiellement au suave parfum à toute plante, même à celles qui exhalent une insupportable odeur.

On peut commencer, dit M. Morren, à remédier à la mauvaise odeur d'une plante dès avant sa naissance, c'est-à-dire lorsqu'on en sème la graine, si elle vient en grain. On détrempe le fumier de mouton dans du vinaigre où l'on met un peu de musc de civette ou d'ambre en poudre. On met les graines, ou même les oignons durant quelques jours, macérés dans cette liqueur. Les fleurs qui viendront répandront un parfum très-doux et très-agréable. Pour plus de sûreté, il faut arroser les plantes naissantes de la mixtion où l'on a mis tremper les semences.

Le P. Ferrari dit qu'un de ses amis, bel esprit et grand philosophe, entreprit d'ôter au souci d'Afrique son odeur si repoussante, et qu'il y parvint. Il mit tremper durant deux jours, ses graines dans de l'eau de rose où il avait fait infuser un peu de musc. Il les laissa sécher quelque peu et puis les sema.

Ces fleurs n'étaient pas entièrement dépourvues de leur mauvaise odeur; mais on ne laissait pas de ressentir, au travers de cette odeur primitive, certains petits esprits étrangers, suaves et flatteurs, dit le P. Ferrari, qui faisaient supporter avec quelque plaisir ce défaut naturel.

De ces plantes, déjà un peu amendées, il sema la graine avec la même préparation décrite plus haut. Il en naquit des fleurs qui pouvaient le dispenser pour la bonne odeur aux jasmains et aux violettes. Ainsi, d'une fleur auparavant le plaisir de la vue et le fléau de l'odorat, il fit un miracle qui charmait à la fois ces deux sens.

A l'égard des plantes qui viennent de racine, de bouture, de marcotte, l'opération se fait au pied comme pour les couleurs.

— Un jeune et pauvre petit cultivateur d'une commune voisine d'Yvetot (Seine-Inférieure) vint visiter, l'autre jour, M^{me} V***, sa propriétaire.

« Bonjour, madame, lui dit-il en entrant.

— Bonjour, Nicolas. J'ai appris avec peine la mort de votre femme.

— Ah! ne m'en parlez pas, madame; et puis il m'est arrivé un autre grand malheur!

— Quoi donc encore?

— J'ai perdu ma pauvre vache, c'est fait que j'ai roiné au grand complet.

— Allons, il ne faut pas vous désespérer, Nicolas; vous comptez beaucoup d'amis dans votre village, et ils vous viendront sans doute en aide.

— C'est exact ça, madame, c'est que vous dites-là; et m's amis m'aiment tant, que tous m'ont déjà offert eune aut' femme.

— Vraiment.

— Oui; mais y n'y en a pas un qui m'ait offert eune aut' vache. »

— On a souvent cité des fortunes énormes. Si nous disions que le marquis de Westminster, un des plus riches propriétaires de l'Angleterre, a trente-cinq centimes de revenu par seconde, nous gageons que cette confidence vous impressionnerait médiocrement, tant vous seriez loin de soupçonner que 35 centimes par seconde font 2,240 francs par heure, 27,500 fr. par jour, 882,000 francs par mois et tout près de dix millions par an. Laissez-nous vous dire que nous vous les souhaitons, cher lecteur. C'est poli, et cela n'engage à rien.

dre le bruit qu'on conspirait contre lui, et qu'il était sur la trace de la conspiration.

— Serions-nous trahis?

— Par le temps qui court, cela n'aurait rien d'étonnant... l'air est plein de mouches qui écoutent et rapportent volontiers. Barras, le coq de nos gouvernants, n'est pas de taille à durer; ses goûts ne sont pas de ceux qui plaisent en France. On comprend le plaisir, mais non l'effronterie de la débauche; après cela, j'ai une lettre pour vous, qui vous en dira sans doute plus long!

— Et vous ne me la donnez pas!

— Dame! j'étais si heureux de vous revoir, que j'avais oublié le reste!

L'étranger prit la lettre avec précipitation, l'ouvrit, et, après l'avoir parcourue, laissa échapper un sourire de satisfaction.

— Très-bien, dit-il, nos affaires prennent une bonne tournure. Nous avons de nombreux partisans dans le conseil des Anciens et dans celui des Cinq-Cents.

— Oui, mais depuis votre départ, Barras a fait venir Augereau d'Italie.

— Eh bien! nous lui opposerons Pichegru, le vainqueur de la Hollande.

— Celui qui prend des vaisseaux avec des régiments de dragons. En voilà une manœuvre qui n'avait pas encore été inventée. Alors la danse va commencer. Bon, je

n'en serai pas fâché; il y a trop longtemps que je me repose; j'ai besoin de me dégourdir.

— Y pensez-vous, père Ambroise? s'écria l'étranger; reprendre les armes... A votre âge?

— Vous voilà comme les autres; vous me croyez vieux, parce que je marche courbé et que j'ai l'air de me traîner. Mais, ajouta le paysan en se redressant avec fierté, on redevient fort quand on veut. Vive Dieu! j'ai porté le fusil pendant trente ans, et je n'ai pas fini ma conversation. J'ai fait la guerre de sept ans... dans le plus crâne régiment de la France, dans l'Auvergne. Mon premier capitaine s'appelait d'Assas. Ici, Ambroise fit le salut militaire, et reprit: C'est tout dire.

— D'Assas, dit l'étranger, lequel?

— Parbleu! le vrai, celui qu'on nous a tué à Closter-camp.

— Et vous êtes restés longtemps dans l'Auvergne?

— Vingt ans, dont dix comme sergent, jusqu'au jour où nous avons été coupés en deux.

— Comment, coupés en deux?

— Eh bien! oui! on nous a déboulés: l'Auvergne, d'un côté; Gâtinais, de l'autre... Je n'ai pas eu de chance, je suis tombé dans Gâtinais... un fichu nom... Aussi nous marronnions, il fallait voir... Si bien que le roi Louis XVI l'a su, et comme il était bon, il nous a dédommagés... Les Anglais et les Américains s'étant pris de bec, il a laissé l'Auvergne en France, et il nous a envoyés met-

tre le holà... C'était quelque chose, mais ce n'était pas assez... Enfin nous embarquons.

— Très-bien! fit l'étranger.

— Non, très-mal, reprit Ambroise. Je ne sais pas si vous êtes allé sur mer: mais ce n'est pas agréable. Etre balancé pendant cinq minutes, c'est supportable; mais quand ça dure deux mois, ça passe la plaisanterie; et dire qu'il y a des gens qui ne sont contents que quand ils sentent de l'eau salée sous leurs souliers. On dit que tous les goûts sont dans la nature, mais je ne comprends pas celui-là!

— C'est un bel état que l'état de marin! fit l'étranger avec enthousiasme.

— Il faut le croire, puisqu'il y en a tant qui le prennent. Bref, nous arrivons; nous nous mettons à causer avec les Anglais, nous les poussons sans leur crier gare, et ils vont se renfermer dans une forteresse appelée York-Town, je ne sais pas pourquoi... Nous les suivons, et... Je ne sais pas si vous avez assisté à des sièges?

— Mais oui, à quelques-uns, dit l'autre en souriant.

— Alors, vous savez quel est l'amusement de la troupe. On met le fusil de côté et on remue la terre, on n'est plus un soldat, on est un pionnier... Et quelles volées de mousqueterie, quelles volées de coups de canon on reçoit... c'est une bénédiction... Nous commençons à en avoir assez, quand un jour le général en chef, M. de

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Bérard, le doyen et l'un des professeurs les plus éminents de l'école de médecine, est mort hier. — On sait que cet homme, d'une intelligence et d'un savoir supérieurs, appartenait à notre pays.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

PROGRAMME DU CONCERT

Du 22 décembre 1858, huit heures du soir.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture de *Tancrède*..... ROSSINI.
2. Cantique de Noël, avec accompagnement d'orgue-mélodion.... AD. ADAM.
3. Fantaisie sur des motifs de *la Fille du Régiment*, solo pour violon, avec accompagnement de piano. ALARD.
4. Morceau de chant, pour voix de soprano.....**
5. Air d'église de *Stradella*, pour cornet, piano et orgue..... LEFÈBRE-WÉLY.
6. Prière de *Moïse*, chœur avec accompagnement d'orchestre.... ROSSINI.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Ouverture du *Cheval de Bronze*... AUBER.
2. Morceau de chant, pour voix de soprano.....**
3. Grandes variations, — duo pour piano et violon..... OSBORNE ET DE BÉRIOT.
4. Morceau de chant, pour voix de soprano.....**
5. Fantaisie sur des motifs originaux; solo pour violon, avec accompagnement de piano..... LEBRUN.
6. Chœur d'introduction de *Moïse*, avec accompagnement d'orchestre ROSSINI.

Il sera fait entre les deux parties une quête au profit des pauvres.

En exécution d'une décision de M. le ministre des finances, MM. les notaires sont informés que les pensionnaires de l'Etat sont autorisés à recevoir les arrérages de leurs pensions à la caisse de tous les receveurs des revenus indirects de leur résidence, dans le cas où le percepteur, pour une cause quelconque, ne pourrait en solder le montant. MM. les notaires sont, en conséquence, priés de vouloir bien faire rectifier à la main, suivant les indications ci-après, les anciennes formules de certificats de vie qui seraient en leur possession: *Fu bon à payer par le percepteur de la commune de... ou à son défaut par l'un des receveurs des revenus indirects de la même localité.* Cette disposition, rendue obligatoire, par une décision récente, pour MM. les notaires certificateurs, recevra son exécution au paiement du trimestre échéant le 1^{er} janvier 1859.

Le décret du 20 juillet dernier, relatif aux instituteurs suppléants, a modifié celui du 31 décembre 1853, en décidant qu'il n'y aurait plus à l'avenir qu'une seule classe d'instituteurs suppléants, lesquels recevront un traitement *minimum* de 500 fr., d'après les bases posées par la loi du 15 mai 1850.

Aux termes de l'art. 9 du décret de 1853, les institutrices chargées de la direction des écoles publiques communes aux enfants des deux sexes, ayant droit au même traitement que les instituteurs suppléants, M. le ministre de l'instruction publique et

des cultes a été consulté sur la question de savoir s'il était permis d'inférer des dispositions prescrites par cet article que le traitement devait être désormais porté au *minimum* de 500 fr.

La négative ne lui a pas paru douteuse. Le décret du 20 juillet n'a modifié, en effet, l'article 4 du décret de 1853 qu'en ce qui concerne les instituteurs suppléants. Les institutrices ne sont pas mentionnées dans le nouveau décret; et, si elles avaient dû jouir des avantages qu'il assure aux instituteurs, cette disposition eût été explicitement formulée.

Les institutrices faisant fonction d'instituteur continueront donc à recevoir, comme par le passé, un traitement *minimum* de 4 ou 500 fr., suivant la classe à laquelle elle appartiendront.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Berlin, 15 décembre. — On mande de Saint-Petersbourg que S. M. l'Impératrice douairière est atteinte depuis le 7 décembre d'un catarrhe bronchite. Ce n'est qu'aujourd'hui que la fièvre a diminué, mais la toux avec expectoration continue. — Havas.

M. MÉRIGOT, *chirurgien-dentiste*, à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 16, le 17 et le 18 de ce mois. (602)

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois de novembre 1858, font connaître que le maximum de température s'est fait remarquer le 18, le thermomètre centigrade étant monté à 15 degrés au-dessus de zéro; le plus grand froid s'est fait sentir le 11, le thermomètre étant descendu à 2 degrés au-dessous de zéro, c'est-à-dire au-dessous du point où la glace commence à fondre; la température moyenne du mois est + 6 degrés 094.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 24 fois, nuageux 30, et couvert 36; total 90.

Pendant le mois, il n'y a eu que 5 jours de beau temps, et 3 de très-beau temps; il y a eu 9 jours de pluie qui ont donné 84 millimètres d'eau, ou 84 litres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 6 fois; nord-est 19; est-nord-est 4; est 11; sud-est 4; sud 2; sud-ouest 2; ouest-sud-ouest 1; ouest 10; nord-ouest 1; total 60.

Vent moyen 19, vent fort 3, gelée blanche 10, brouée 3, halo 1.

Les eaux de la Loire marquaient, à l'échelle du pont Cessart, 18 centimètres le 1^{er} novembre; 28 c. le 5; 22 c. le 6; 20 c. le 12; 26 c. le 18; 36 c. le 20; 56 c. le 22; et 78 c. le 25.

ERRATUM. — Dans l'*Echo saumurois* du 13 novembre dernier, au lieu de brouée 2, lisez: brouée 3.

Saumur, le 13 décembre 1858.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

ÉTAT CIVIL du 16 au 30 novembre.

NAISSANCES. — 19. Jeanne Tessier, rue de Fenet; — 20, Mathieu Becharel, rue de Fenet; —

22, Emile-Henri Dezé, rue Beaurepaire; — 23, Marie Duballet, Grand'Rue; — 27, Marguerite-Emilie Gelineau, rue de l'Hôtel-de-Ville; — 30, Desirée Popinet, rue du Portail-Louis.

MARIAGES. — 16, Etienne Tanguardeau, cultivateur, a épousé Louise Lacroix, jardinière, tous deux de Saumur; — 17, Edouard Pelou, tourneur en chaises, a épousé Joséphine Phelippon, couturière, tous deux de Saumur; — 22, Victor Davy, menuisier, a épousé Anne Bourdais, sans profession, tous deux de Saumur; — Jean Raizin, serrurier, a épousé Eléonore-Marie Guichard, couturière, tous deux de Saumur; — Jules Doussin, tonnelier, a épousé Caroline-Céline Benard, sans profession, tous deux de Saumur; — Ambroise-Jules Le Tourneurs de La Borde, propriétaire à Segré, a épousé Alice-Marie Perreau, de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Marie-Madeleine Desbois, rentière, 75 ans, femme David, au Puits-Neuf; — Françoise Courray, journalière, 75 ans; veuve Carré, à l'Hôpital; — 17, Juliette Couédic, ouvrière, 23 ans, célibataire, quai de Limoges; — Marie-Renée Douteau, journalière, 70 ans; veuve Pineau, au Petit-Pré; — 19, Rosalie Massacry, journalière, 59 ans, veuve Bigot, à l'Hôpital; — Joséphine Hiquet, marchande de poissons, 64 ans, veuve Gareau, rue de la Visitation; — Agathe-Marthe Juteau, propriétaire, 84 ans, femme Baingoux, carrefour Dacier; — Elisabeth Viau, couturière, 75 ans, veuve Dupin, carrefour Dacier; — Marie Clavereau, journalière, 77 ans, veuve Froger, à la Providence; — 21, Jules Moozagal, mort-né, à la Maternité; — 22, Julie Tellier, 64 ans, femme Couédic, quai de Limoges; — Anne Touchard, 19 ans, célibataire, rue de l'He-Neuve; — Renée Gautier, journalière, 78 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 23, Auguste-Louis Radé, ferblantier, 38 ans, à Sainte-Gemmes; — 24, Milsonneau, mort-né, rue Saint-Jean; — 25, Pierre Godivier, jardinier, 52 ans, à l'Hôpital; — 26, Augustin Ponzet, perruquier, 63 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Eugène-Narcisse Hamon, 2 ans, rue de l'He-Neuve; — Marie-Louise Arsello, 4 mois, à la Providence; — 28, Anne Pichon, domestique, 84 ans, veuve Chauvin, à la Croix-Verte; — Victorine Bongreau, 25 ans, femme Delaunay, à la Maremaillet; — Marie-Joseph Vanard, 72 ans, femme Halloin, rue Saint-Michel; — Marie-Louise Bourgeroy, 4 ans, à la Providence.

TAXE DU PAIN du 16 Décembre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 14 c. 58 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 12 c. 08 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 9 c. 58 m.

BOURSE DU 14 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 bai-se 25 cent. — Ferme à 72 90.

4 21/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 00.

BOURSE DU 15 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 72 90.

4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Ferme à 96 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Rochambeau, notre ancien colonel à Clotercamp, arrive auprès de nous d'un air narquois et nous dit: « Mes enfants, j'aurais peut-être besoin de vous: souvenez-vous que vous sortez comme moi de ce régiment d'Auvergne qui fut toujours sans tache. »

— Oh! oh! dit l'étranger, cela a dû vous rendre votre vieille fierté!

— Du tout, Monsieur, répliqua le soldat. Nous avons répondu tristement: « Oui, nous étions Auvergne, mais nous sommes Gâtinais à présent! »

— Je reconnais bien là la magie d'un nom.

— Ah! c'est comme cela! fit M. de Rochambeau. Eh bien, on en prendra d'autres.

— Il avait raison.

— Et nous aussi... vous allez voir... En prendre d'autres! s'écria le régiment tout entier sans se consulter... Mais nous nous mettrons en travers.

— Alors, que voulez-vous? demanda le général en souriant. — Si vous nous promettez de nous faire rendre notre nom d'Auvergne, nous vous donnerons la forteresse. — Tope, ajouta M. de Rochambeau, c'est un marché qui me va. — Le lendemain l'assaut fut commandé. Nous nous élançâmes au nombre de 4,200. Le soir 400 hommes manquaient à l'appel; mais le drapeau blanc... le drapeau de la France... flottait sur les murs d'York-Town.

— Braves gens! murmura l'étranger attendri... On est

toujours héroïque en France, mais alors on était fidèle!

— Nous voilà donc redevenus Royal-Auvergne. Plus tard, on nous fit entrer aux gardes françaises; c'est là que j'ai fini; non pas devant la Bastille en 89, si donc! mais aux Toileries, le 10 août, dans la garde constitutionnelle du roi. Si ça n'a pas mieux marché ce n'est pas ma faute; mais il me faut une revanche, et vous êtes trop juste pour me laisser de côté, quand on se tapera.

— Soit, dit l'interlocuteur, on pensera à vous, père Ambroise.

— A la bonne heure! s'écria le vieux paysan en sautant de joie. Vous parlez comme M. de Rochambeau, et vous serez servi de même.

— Mais, jusque-là, pas d'imprudence.

— Je serai muet comme la tombe... Mais quand on me rendra la parole, malheur à ceux qui se trouveront sous ma main!

— Maintenant, dit l'étranger en se levant, il ne me reste plus qu'à faire un peu de toilette et à me rendre chez Moulin... Vous garderez ma valise jusqu'à ce que je vous fasse connaître où il faudra me l'envoyer.

Un quart d'heure après cet entretien, l'étranger partait d'un pas agile; puis, au moyen d'un détour, il se présentait ensuite à la barrière de Bercy, qu'il franchissait sans obstacle. Arrivé à la place de la Bastille, il reconnut qu'Ambroise ne l'avait pas trompé. Des groupes étaient formés. C'est toujours à Paris le prélude des ora-

ges. Il écouta les orateurs de carrefour, sourit d'un air de dédain et gagna la rue du Temple.

Arrivé devant une maison de modeste apparence, il entra, monta au second étage et sonna d'une manière particulière. Un domestique vint ouvrir et poussa un cri de joie.

— Ton maître est chez lui? demanda l'étranger.

— Non, Monsieur, mais il rentrera à dix heures.

— Eh bien! je reviendrai.

— Pourquoi Monsieur ne l'attendrait-il pas ici? Paris est bien triste en ce moment, bien agité.

— Raison de plus, mon cher François... Paris est bon à observer. A dix heures, je serai de retour.

L'étranger sortit, revint sur les boulevards, parcourut différents quartiers, écoutant avec soin tout ce qui se disait et trouvant que la réaction marchait trop vite, puisque les moyens d'attaque n'étaient pas encore suffisamment réunis. Enfin, vers huit heures, fatigué de cette longue promenade, il résolut d'aller chez Moulin et de l'attendre. Il descendait donc la rue du Temple lorsqu'il fut violemment heurté par un homme qui courait en sens inverse.

— Butor! s'écria-t-il d'un ton de colère.

Mais l'autre poursuivait son chemin sans répondre.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur,
rue d'Orléans, n° 66.

PURGE LÉGALE.

(Art. 2,194 Code Nap.)

D'un procès-verbal d'adjudication au rapport de M^e Touchaleaume et son collègue, notaires à Saumur, en date du douze septembre mil huit cent cinquante-huit, enregistré audit Saumur le dix-sept du même mois, n° 48, v^o c^o 4, 5, 6 et 7;

Il résulte que M. Pierre Lépine, négociant, et M^{me} Anne Bourgeois, son épouse, demeurant à Saumur, rue de la Comédie,

Ont acquis de : 1^o dame Marie-Anne Cochard, veuve du sieur Jacques Marin, rentière, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent; 2^o sieur Henri Marin, ancien tisserand, propriétaire, et dame Perrine Pé, sa femme, de lui autorisée, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent; 3^o demoiselle Justine-Marie Boury, couturière, demeurant à Paris, quai de la Mégisserie, n° 4, agissant au nom et comme tutrice de Victoire-Marie Marin et Henri-Jules-Victor Marin, ses deux enfants mineurs reconnus par elle suivant acte fait à la Mairie du neuvième arrondissement de Paris, le deux mars 1858, à laquelle fonction de tutrice elle a été nommé par délibération du conseil de famille desdits mineurs, reçue et présidée par M. le Juge de paix du 9^e arrondissement de Paris, le huit mars 1858, enregistré; — lesdits mineurs héritiers chacun pour un quart comme enfants reconnus, ainsi qu'il résulte de leur acte de naissance, du sieur Victor Marin, employé de commerce, décédé à Paris, le 13 février 1858, leur père; 4^o en présence du sieur Edouard Bauvais, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Angoulême-du-Temple, n° 15, subrogé-tuteur desdits mineurs;

La nu-propriété, pour y réunir l'usufruit au décès de M^{me} veuve Maria-Cochard, sus-nommée,

D'une maison, sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 11, consistant en :

Un rez-de-chaussée, composé d'un vaste magasin éclairé sur la rue de la Comédie, d'un arrière-magasin, d'une petite cour à côté, transformée actuellement en cuisine par le locataire; — caves voûtées sous la maison; entre-sol composé de trois chambres; — 1^{er}, 2^e et 3^e étage, même distribution qu'à l'entre-sol, grenier au-dessus.

Cette maison s'exploite par un corridor et un grand escalier commun avec la maison voisine appartenant à M^{me} Hulin; au fond de ce corridor se trouve une petite cour, commune avec la maison voisine; dans cette cour sont des lieux d'aisances. — Cette maison joint au levant M^{me} Hulin, au midi la chapelle St-Jean, au couchant M. Tailbouis, au nord la rue de la Comédie.

Ladite maison dépend de la succession de M. Victor Marin, en son vivant employé de commerce à Paris, où il est décédé, ainsi qu'il est dit ci-dessus. M. Marin a laissé pour lui succéder : — sa mère, M^{me} veuve Marin-Cochard, pour un quart; son frère, Henri Marin, pour un quart, et ses deux enfants naturels, sus-nommés, conjointement pour moitié. M. Victor Marin était propriétaire de cette maison par suite d'un partage fait entre lui et son frère Henri Marin des biens dépendant tant de la communauté qui avait existé entre leurs père et mère, que des biens immeubles propres de M^{me} veuve Marin donnés par celle-ci à ses enfants. Ladite maison appartenait en propre à cette dernière pour l'avoir recueillie des successions de M. Yves-Pierre Cochard, marchand, et dame Catherine Guibert, sa femme, ses père et mère,

décédés à Saumur, où ils demeuraient : — M. Cochard, le 19 janvier 1819, et M^{me} Cochard, le 19 novembre 1818. M. et M^{me} Cochard avaient acquis ladite maison de M. Pierre Pasquet, débitant de tabac, et dame Louise Jacqueline, son épouse.

M. et M^{me} Lépine se sont rendus adjudicataires de la maison dont s'agit moyennant la somme de quinze mille neuf cents francs de prix principal, payables le 15 janvier 1859, avec intérêt à raison de 5 % par an, à compter du jour de l'adjudication; plus, à la charge de payer, d'après taxe, les frais de poursuite de vente et les frais et honoraires du notaire. — L'entrée en jouissance n'aura lieu qu'au décès de la dame veuve Marin-Cochard, usufruitière.

Pareil extrait à celui qui précède, rédigé conformément à l'article 2194 du Code Napoléon, a été déposé par M^e Bodin, avoué de M. et M^{me} Lépine, au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 3 décembre 1858, et l'acte de dépôt qui en a été dressé par le greffier, le même jour, a été notifié par exploit de Simon, huissier à Saumur, en date du 13 du même mois :

1^o A M. le Procureur impérial près le Tribunal de première instance de Saumur;

2^o Et à la dame Perrine Pé, épouse du sieur Henri Marin, ancien tisserand, demeurant ensemble à Saint-Hilaire-Saint-Florent;

Avec déclaration que ladite notification leur était faite conformément à l'article 2194 du code précité, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient sur ladite maison, dans le délai de deux mois, et que faute par eux de le faire dans ce délai, la maison dont s'agit serait et demeurerait purgée et libérée de toute hypothèque de cette nature.

Déclarant, en outre, à M. le Procureur impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de M. et M^{me} Lépine, ceux-ci feraient publier ladite notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires.

Saumur, le 15 décembre 1858.

L'avoué de M. et M^{me} Lépine,
(627) R. BODIN.

A VENDRE

Une très-belle JUMENT POULNIÈRE, pur sang anglais, pleine de Tripolien.

S'adresser à M. L'ADJUDANT du manège de l'Ecole de cavalerie. (628)

Il a été perdu, le mardi 14, dans la commune d'Alloues ou celle de Vernantes, un CHIEN courant, briquet, blanc tacheté, ayant un collier avec un grelot.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le lundi 20 décembre 1858, à midi,

En la salle de la Mairie de Doué-la-Fontaine,

Par le ministère de M^e DELY et M^e LEPAGE, notaires à Angers,

DIVERSES COUPES

DE BOIS-TAILLIS,

Dépendant de la forêt de Brignon,

Située commune de Nueil-sous-Passavant.

S'adresser, pour visiter ces coupes, à M. DALENÇON, garde, au château de Preuil, commune de Nueil. (623)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne. S'adresser à M. LEROY, à côté.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

A LOUER

Présentement,

BOUTIQUE ET APPARTEMENTS,

Situés rue de la Comédie.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU.

PATRY, place St-Pierre, n° 48, tambour de ville et afficheur.

A VENDRE

UN CHIEN D'ARRÊT,

Agé d'un an, race braque pure. S'adresser au bureau du journal.

Le meilleur remède MAUX D'YEUX, est la pommade de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. — Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE; à Angers M. BAILLIE; à Chotel M. BONTEMPS aîné.

10 MÉDAILLES 1847-1850-1854-1855-1857-1858

CHOCOLAT-LOUIT

MAISON SUGGERSALE Usine à vapeur et Maison à Bordeaux MAISON SUGGERSALE
8, r. Paradis Poiss^{on} LOUIT FRÈRES ET C^o 9, rue de l'Arbre
PARIS. DÉPÔT MARSEILLE.
Dans toutes les principales maisons de France et de l'Étranger.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE. — VINAIGRE ORIENTAL

De Ed. PINAUD. — Prix du flacon : 1 fr. 50.

Le Vinaigre Oriental est un délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre, et très-recherché pour la suavité de son parfum SANITAIRE et RAFFAÏCHISSANT, très en usage dans les pays orientaux, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Il raffermi les chairs, rend la souplesse et la vigueur aux membres épuisés par le travail, ou après une nuit de bal et de voyage. — Particulièrement recommandé aux personnes qui fréquentent les spectacles, les concerts et les lieux où l'air est naturellement vicié par l'agglomération de beaucoup de monde.

Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur-parfumeur.

Articles recommandés de la maison de Ed. PINAUD : Savon au suc de Laitue, plus doux à la peau que la pâte d'amande la plus fine. — Pommade aux Violettes de Parme. Moëlle de bœuf au Quinquina, Parfums pour le mouchoir, Essence de Violette de Parme, Délice des hondoirs et Nard celtique. (520)

BUREAUX, Rue St-Joseph, 20, A LYON. ABONNEMENT : Un an . . . 9 fr. Six mois . . . 5

LA FRANCE

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR : Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dûs à la plume d'écrivains d'élite : tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

ABONNEMENTS : Bureaux à Paris, rue de Richelieu, 45. ABONNEMENTS : Paris . 6 f. 50 c. Dép^t . 7 50 Paris . 6 f. 50 c. Dép^t . 7 50

CENT MILLE FEUILLETONS ILLUSTRÉS

Paraissant deux fois par semaine.

UN ROMAN COMPLET POUR 5 CENTIMES.

Le journal LES CENT MILLE FEUILLETONS ILLUSTRÉS est la seule publication donnant dans chacun de ses numéros, c'est-à-dire pour cinq centimes, un ROMAN COMPLET, ILLUSTRÉ. Le traité passé avec la Société des Gens de Lettres permet au Directeur de donner les œuvres choisies des romanciers les plus remarquables de notre époque.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.